



# J'ai été victime d'un mariage gris, avec abandon du domicile

Par **Adill**, le **21/08/2015** à **21:51**

Bonsoir à toutes et à tous,

ma "femme" est arrivée le 23 février sur le sol français du Maroc. Je suis français. Elle a un visa d'un an. 3 semaines plus tard, elle quitte le foyer pour une bonne semaine pour réapparaître à ma demande. La vie suit son cours. A la fin mai 2015, elle monte une scène en plein calme : elle me crie dessus, me menace avec un couteau, sort brutalement de la maison, se fait des griffures légères, se fait ramasser par les pompiers, je découvre tout ça en sortant la chercher, la police m'a arrêté en pleine rue, garde à vue, interrogatoire le lendemain... enquête judiciaire... Je fais une lettre de 6 pages au Procureur clamant mon innocence... 2 mois plus tard (fin juillet début août) le Procureur classe l'affaire sans suite. J'en suis meurtri, anéanti... J'ai un avocat, j'attends les procès verbaux et le pourquoi du classement sans suite. Elle est dans un foyer nourrie, logée, soignée... ne rien faire, je ne peux pas ! Quelle procédure suivre, que faire, que demander à mon avocat, s'il vous plaît ??? Je ne veux surtout pas qu'elle est une situation régularisée, alors qu'elle m'a trahi !!! Je me permets de penser qu'à la fin des deux années de rupture de vie commune, on l'invite à rentrer chez elle ! Elle doit avoir un avocat... comment procéder, svp ? Merci de vos réponses !!! Cordialement !